



SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'AGEL

Fait à AGEL, le 05 MARS 2020.

Le maire, Mr René CAUQUIL

NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

TABLE DES MATIERES

Contenu

LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT _____	1
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT _____	2
LA SECTION D'INVESTISSEMENT _____	4
LA GESTION DE LA DETTE _____	5

LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

L'article L2313-1 du code général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le service eau & assainissement de la commune d'Agel.

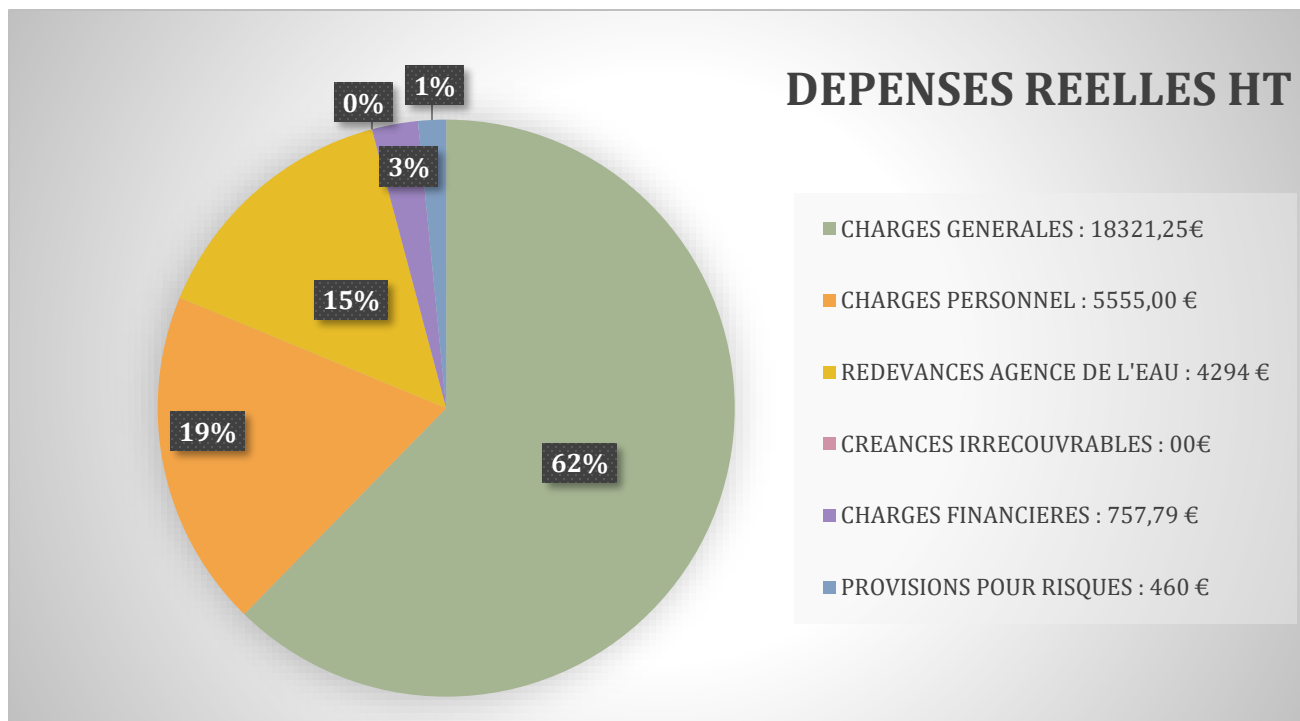
Ce budget est soumis aux instructions budgétaires des services publics industriels et commerciaux. La collectivité a fait le choix de l'assujettir à la TVA.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget du service.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



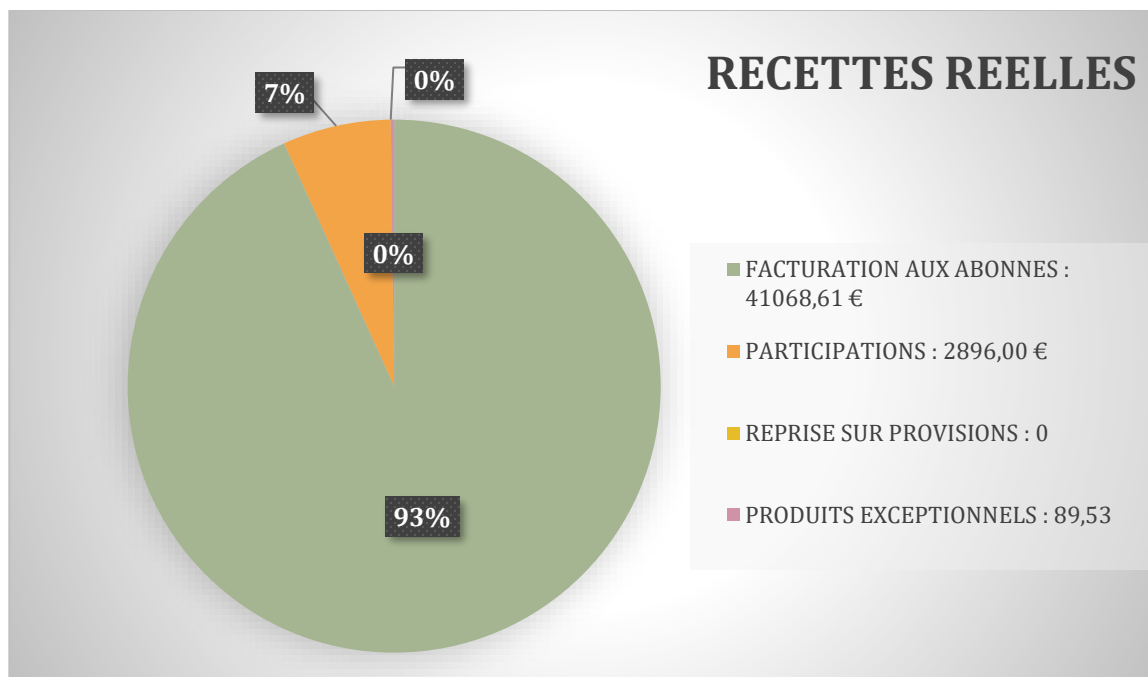
Les dépenses générales :

Les principaux postes sont :

- L'achat de l'eau potable au SIAEP du Minervois ;
- l'entretien de la station d'épuration et des stations de relèvement ;

Les dépenses de personnel : le service reverse une participation au budget de la commune équivalent à 1/12^{ème} des charges salariales relatives aux agents qui gèrent ce service.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



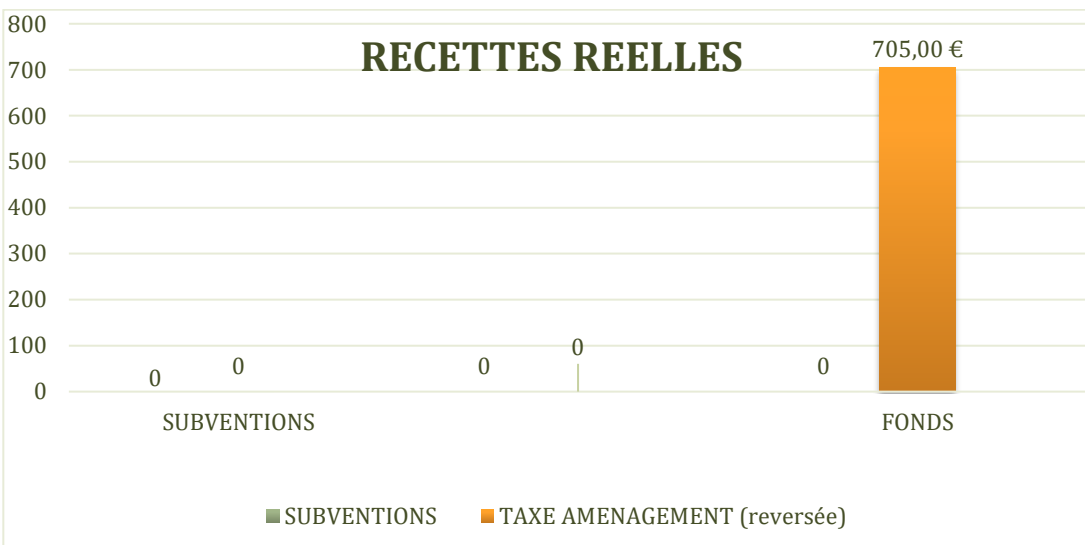
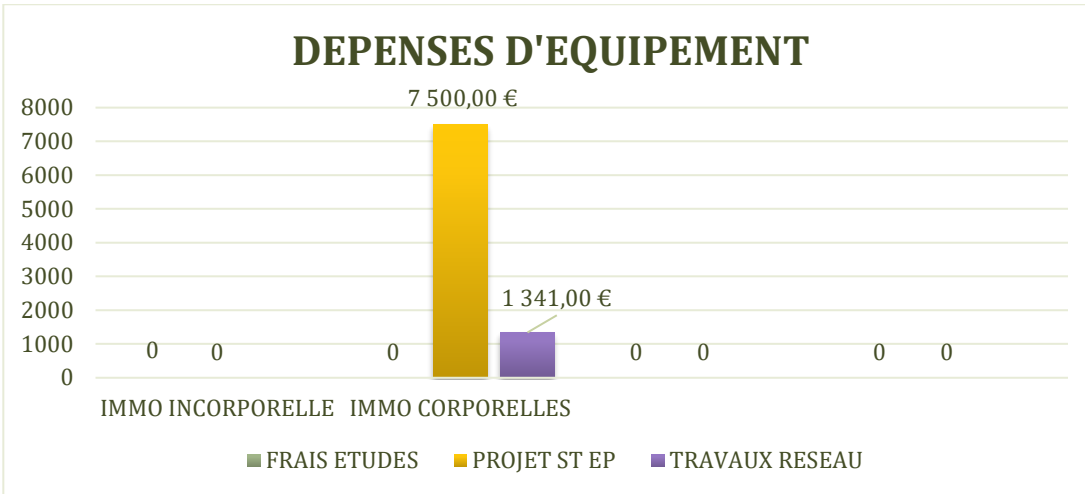
La facturation aux abonnées sur la consommation d'eau potable et le traitement des eaux usées représente la recette principale de ce service.

LA TARIFICATION 2019 :

LIGNES TARIFAIRES	PRIX HT € M3	FORFAIT € ANNUEL	TAUX % TVA
Consommation EAU POTABLE	1.21	-	5.50
Redevance assainissement	1.41	-	10
Participation réseau AEP	-	32.32	5.50
Participation réseau EU	-	27.70	10
Agence de l'eau pollution	0.27	-	5.50
Agence de l'eau modernisation	0.15	-	10

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LA SECTION D'INVESTISSEMENT



LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de dette au 31 décembre 2018 se répartit de la manière suivante :

1 emprunt à taux fixe 3.58 % relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation du réseau assainissement.

Pour 2019, le montant du remboursement en capital de la dette est de 2714.34 € ; le montant de remboursement des intérêts de la dette est de 757.79 €.

Capital restant dû au 31/12/2019 : 18 452.88 €

RATION D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT = 7.88 %